

Riehl (Dominique), « La rééducation des filles en internat », *Rééducation*, sept 1949, n° 17, pp. 26-30.





## LA RÉÉDUCATION DES FILLES

N

INTERNAT\_

l'organisation d'une I. P. E. S., dans tous ses détails, depuis la construction des bâtiments jusqu'à l'emploi du temps, doit être fonction des méthodes de rééducation.

La rééducation ne peut être réelle et complète que si les méthodes sont adaptées à l'état psychologique des délinquantes et au but visé.

Le but visé est nécessairement le reclassement social définitif des mineures inadaptées.

L'état psychologique est la résultante des causes de la délinquance et de la personnalité du sujet.

Une longue pratique (aussi bien de l'examen psychologique que de la rééducation) me permet d'affirmer:

1. — Que dans 90 % des cas la délinquance féminine est due à la carence éducative de la famille ou de ses suppléants.

A l'immoralité de l'un ou des deux époux; Aux mauvais exemple donné par les parents ou à leur faiblesse.

A la paresse et à l'incompétence ménagère } plus qu'à la pauvreté.

A l'absence d'enseignement moral et religieux; A la négligence de la formation du caractère.

2. — Que dans 95 % des cas la personnalité de la fille délinquante se caractérise par :

La tendance à la paresse et à la vie facile;

Le penchant à la débauche, par goût ou comme moyen;

L'ignorance des valeurs (plus que le refus d'une loi morale);

L'angoisse créée par l'insécurité, le désordre, le laisser-aller de la vie menée;

La faiblesse de la personnalité (manque de volonté ou de self-control, grande suggestibilité);

Une profonde ignorance (tant intellectuelle que pratique) camouflée souvent sous un « personnage » que l'on copie; Une structure primitive; Un égocentrisme prononcé;

plus que par des complexes.

La délinquante ne reprendra une place normale dans la société que si pour sa rééducation, on aura tenu compte des facteurs sociaux et personnels ci-dessus énoncés.

## En conséquence:

La PSYCHOTHÉRAPIE RÉSOLUTIVE ne doit pas être individuelle et consciente, mais doit se faire naturellement, spontanément, par la création d'une ambiance générale, saine, heureuse, gaie, éminemment favorable à l'abandon des attitudes et à l'épanouissement de la personnalité vraie. Il est important que les délinquantes jouissent de cette ambiance dès leur arrivée et ne soient pas soumises à un régime « d'épreuve ».

La PSYCHOTHÉRAPIE CONSTRUCTIVE sera basée essentiellement sur l'éducation par l'exemple.

D'où nécessité d'un personnel:

aptitudes générales et spéciales; équilibre des tendances; expérience reconnue, plus que diplômes.

Sévèrement trié.

{ intégrité de la vie privée; } haute valeur morale et spirituelle.

Ce personnel sera un corps de fonctionnnaires d'élite, recruté et sélectionné d'après des critères particuliers ou bien la rééducation ne sera qu'un leurre.

A la formation morale empirique (par identification au modèle et pratique quotidienne) s'ajoutera un enseignement religieux facultatif confié à un aumônier informé de la psychologie des filles délinquantes.

Le goût et le désir d'un foyer normal ne peut être éveillé, une formation familiale et ménagère authentique assurée, dans un internat genre école (ou clinique...)

Les jeunes filles doivent être réellement groupées en équipe autour d'une éducatrice, vivre dans des locaux autonomes à l'échelle et sur le modèle d'une famille nombreuse; elles !doivent se sentir « chez elles » pendant tous les moments qu'elles ne passent pas au travail ou aux clubs de loisirs.

La formation professionnelle méthodique (donnée en fonction des aptitudes des élèves et du marché du travail) devra déborder l'enseiment technique |scolaire | et habituer les apprenties à l'esprit et au rendement d'un atelier normal. Les trois sections (commerciale, industrielle, agricole) doivent comporter une gamme |suffisante de métiers pour permettre la satisfaction de tous les goûts et le reclassement dans le milieu d'origine.

L'enseignement général doit être adapté non seulement au niveau scolaire et à l'âge mental, mais aussi et surtout au degré d'évolution de la personnalité.

L'utilisation inintelligente de loisirs trop fréquents étant une des causes de la délinquance juvénile, ce problème mérite d'être attentivement étudié par les directrices d'internat. Les heures creuses sont non seulement anti-éducatives mais dangereuses dans une I. P. E. S. Les élèves doivent avoir le choix entre diverses activités de qualité, (clubs interéquipes à objet artistique ou sportif), en peu de temps, elles sont conquises par des intérêts nouveaux, supérieurs aux plaisirs factices et passifs qui étaient leurs seules distractions.

L'éducation physique doit être obligatoire, non seulement en vue d'une éducation motrice, mais aussi pour stimuler les apathiques, calmer les agitées, équilibrer les impulsives.

L'expérience prouve qu'en alternant sagement les activités ménagères, scolaires, sportives, professionnelles, artistiques, on peut facilement exiger des jeunes délinquantes 12 heures d'application et d'efforts soutenus par jour. A ce régime, elles sont d'une part suffisamment fatiguées physiquement le soir, d'autre part, assez préoccupées par divers sujets d'intérêt ou objets d'ambition, pour que mœurs spéciales, mutineries et autres plaies des anciennes maisons de « préservation » et de « redressement », disparaissent complètement des écoles modernes de rééducation.

L'habitude de l'effort et de la maîtrise de soi, la joie de réussir et de répondre à des exigences normales sérieuses, conduisent à la stabilité, à un amour-propre légitime, à l'adoption sincère d'un nouveau genre de vie, voire d'un idéal supérieur.

L'apprentissage de la liberté se fera méthodiquement par des essais de self-governement, des sorties, des permissions, des stages, des placements, des libérations d'épreuve

Au point de vue négatif, il ly a lieu de mettre en garde contre quelques erreurs pédagogiques graves telles que:

la négligence, l'inexactitude, le laisser-aller, le désordre, sous prétexte de liberté;

la trop grande indulgence frisant la faiblesse, la démagogie, le désir de plaire aux mineures; atmosphère qui crée l'ennui et renforce l'angoisse des mineures.

attitudes antiéducatives méprisées par les délinquantes.

Quoi qu'en disent certains théoriciens, le système des sanctions ne peut être abandonné (sanctions bien entendu positives dans toute la mesure du possible).

Une délinquante n'accepte le principe de sa rééducation que si elle a un certain sentiment de culpabilité; elle ne collabore pleinement à sa réévolution que si elle assume la conséquence de ses actes puis acquiert le sens de la justice et de la responsabilité.

## Etant entendu:

Que l'internat est contre-indiqué pour les nomades; Que les psychopathes relèvent de l'asile; Les perverses profondes et les prostituées foncièrement apathiques de la colonie corrective;

Il n'est pas osé d'affirmer qu'il y a, quelle que soit la gravité du délit un espoir certain de sauvetage pour toute délinquante confiée à une I. P. E. S. organisée avec bon sens et méthode.

Il ne s'agit pas seulement de la guérison du mal existant, il s'agit de voir plus large et plus loin et de lutter efficacement contre les causes mêmes de la délinquance, car la rééducation authentique des filles aura sa prolongation dans leurs futurs enfants et réduira sans aucun doute le nombre des jeunes délinquants.

En résumé, la condition sine qua non de réussite d'une I. P. E. S. est l'esprit inspirant son organisation et son fonctionnement: esprit scientifique vrai c'est-à-dire ne se contentant pas d'expériences parcellaires et de faits isolés artificiellement, mais s'efforçant d'adapter toute étude et toute action à son objet, en l'occurrence à des êtres humains particulièrement vulnérables, faibles et désemparés, considérés dans leur personnalité totale et dans la perspective d'un avenir choisi.